02/11/2010

Nations Unies

Assemblée générale
AG/SHC/3992

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Troisième Commission
38e et 39e séances - matin et après-midi

LE HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS, M. ANTÓNIO GUTERRES AFFIRME LA NÉCESSITÉ DE PRÉSERVER L'ESPACE HUMANITAIRE

La Troisième Commission examine le dernier rapport du Conseil des droits de l'homme et débat de son prochain processus de réexamen

Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, a affirmé, aujourd'hui, devant la Troisième Commission, la nécessité de « préserver l'autonomie de l'espace humanitaire », menacée de plus en plus fréquemment par des attentats et des attaques contre l'ONU et le personnel humanitaire.

La Troisième Commission, chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles, a également eu un débat général sur le Conseil des droits de l'homme, à l'issue de la présentation par le nouveau Président de cet organe qui siège à Genève, M. Sihasak Phuangketkeow (Thaïlande), des rapports sur ses douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions, ainsi que sur sa treizième session ordinaire*.

/…

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires (A/65/12 , A/65/12/Add.1 et A/65/324)

Déclaration liminaire et dialogue avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

/…

Échanges de vues

/…

La représentante de la République arabe syrienne a exprimé ses remerciements au HCR pour l'assistance à son pays aux fins d'assurer la protection et un environnement accueillant aux réfugiés. Elle a en particulier fait état des nombreux réfugiés palestiniens, iraquiens et somaliens sur le territoire de son pays.

/…

---

* **A/65/12, A/65/12/Add.1 et A/65/324, A/65/53 et A/65/53/Add.1 et Corr.1, A/65/333**

Déclaration du Président du Conseil des droits de l'homme

M. SIHASAK PHUANGKETKEOW, Président du Conseil des droits de l'homme, a présenté le rapport du Conseil des droits de l'homme couvrant les activités de cet organe de septembre 2009 à juin 2010 sous la présidence de son prédécesseur, M. Alex Van Meeuwen. Il a attiré l'attention sur les résolutions et décisions qui nécessitent une action de la part de la Troisième Commission.

/…

Débat général

/…

M. OMER (Soudan) …

/…

… Il a soutenu le peuple palestinien et défendu ses droits dans sa situation d'occupation de ses territoires et a demandé que les auteurs des exactions à l'encontre des Palestiniens soient poursuivis comme il se doit.

/…

M. ERTUĞRUL APAKAN (Turquie) a souligné l'importance de la résolution 15/1 du Conseil des droits de l'homme sur la suite donnée au rapport de la mission internationale indépendante d'établissement des faits concernant l'incident de la flottille humanitaire. Il a noté que cette mission avait mené des interviews avec plus d'une centaine de personnes et avait soumis un rapport et des conclusions importantes dont il a cité des extraits. Ce rapport énumère des violations des droits de l'homme et donne, selon le représentant, une description juste des faits. Il a espéré que la communauté internationale acceptera ce rapport et qu'Israël reconnaîtra ses erreurs.

Le représentant a indiqué que, depuis deux mois, la commission d'enquête turque avait mené une enquête objective sur trois des navires de ce convoi. Il a également salué la résolution 15/6 sur le suivi du rapport du Comité d'experts indépendants du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme créé en application de la résolution 13/9 du Conseil des droits de l'homme et espéré que les recommandations du rapport Goldstone seront appliquées. Ces résolutions traitent clairement de l'impunité, a-t-il ajouté, soulignant que la justice était primordiale.

/…

M. BERTI (Cuba) … Il a néanmoins dénoncé les violations graves des situations des droits de l'homme des Palestiniens par Israël.

/…

Mme MONIA ALSALEH (République arabe syrienne) a centré son intervention sur les violations des droits de l'homme dans le Golan occupé et les territoires palestiniens occupés, et sur les effets du conflit à Gaza et l'incident de la flottille. Elle a fait remarquer qu'Israël continuait de refuser de respecter les résolutions pertinentes du Conseil des droits de l'homme, malgré les demandes répétées, et de faire obstacle aux travaux de la mission d'établissement des faits. « Les Israéliens, auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité se vantent en toute impunité de leurs crimes alors que la communauté internationale remet en question cette impunité », a-t-elle dit. Les organes des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent prendre leurs responsabilités.

Par ailleurs, la représentante a indiqué que la Syrie rejetterait toute proposition qui suggèrerait de modifier l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme ou limiterait les possibilités de révéler les violations des droits de l'homme. Elle a réitéré qu'il fallait appliquer d'urgence les résolutions du Conseil sur la situation des droits de l'homme en Palestine et dans les territoires occupés.

/…

Mme NADYA RIFAAT RASHEED (Observatrice de la Palestine) a salué les conclusions des rapports de la mission internationale indépendante d'établissement des faits concernant l'incident de la flottille humanitaire et du Comité d'experts indépendants du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme créé en application de la résolution 13/9 du Conseil des droits de l'homme (rapport Goldstone). « Le peuple palestinien a souffert trop longtemps », a-t-elle insisté. « Il faut mettre un terme à l'impunité. »

Près de deux ans après l'opération « plomb durci », la population civile de Gaza continue de vivre très difficilement dans les ruines, a poursuivi la représentante. L'Assemblée générale, par sa résolution 64/254, a exhorté Israël et la Palestine à mener des enquêtes crédibles et indépendantes, conformes aux normes internationales. Toutefois, le manque de coopération de la part d'Israël a empêché le Comité d'experts d'évaluer sa réponse.

S'agissant de l'incident de la flottille humanitaire, neuf personnes ont perdu la vie et d'autres ont été blessées au cours de l'attaque israélienne, a rappelé l'observatrice. La mission d'établissement des faits a conclu que de graves violations des droits de l'homme avaient été commises, qu'il y avait eu usage disproportionné de la force par Israël et que l'interception de la flottille de la liberté était illégale. Elle a demandé que la communauté internationale assure le suivi sérieux du rapport de la mission, y compris au sein du Conseil de sécurité. « Israël ne peut plus continuer d'être traité come un État qui est au-dessus des lois », a-t-elle conclu.

/…

Mme NOA FURMAN (Israël) a déclaré que le rapport du Conseil des droits de l'homme et sa série de résolutions montraient combien il s'était éloigné des « principes d'universalité, d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité » qui avaient présidé à sa création. D'après sa délégation, l'approche du Conseil vis-à-vis d'Israël est « biaisée et obsessive ». Mme Furman a noté que le point 7 de l'ordre du jour du Conseil était le seul à traiter d'une situation de pays spécifique.

La représentante a souligné qu'Israël était une démocratie qui respectait la règle de droit et les droits de l'homme. Son pouvoir judiciaire est indépendant et respecté, et la société civile est pluraliste et active. Israël s'est en outre engagé à dialoguer dans les différents fora des Nations Unies, notamment dans le cadre de l'Examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme. Néanmoins, Israël « ne peut pas accepter un rapport partisan qui perpétue un agenda politisé qui finit par saper le travail et la crédibilité du Conseil des droits de l'homme », a-t-elle conclu.

/…

M. JOHN F. SAMMIS (États-Unis) a salué en particulier la création par le Conseil des droits de l'homme d'un rapporteur spécial pour la liberté d'association ainsi que le renouvellement des mandats concernant la Guinée, le Soudan et le Tadjikistan.

Le représentant s'est toutefois dit « déçu par l'approche déséquilibrée et partiale du Conseil des droits de l'homme vis-à-vis d'Israël et des territoires palestiniens », notamment dans le cadre du rapport Goldstone. Il a en outre jugé « trop hâtive » la résolution sur la flottille.

/…

* *** *